

AGENCE SPATIALE CANADIENNE  
Laboratoire David Florida



CANADIAN SPACE AGENCY  
David Florida Laboratory

## ANNONCE CONCERNANT LES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX FRAIS D'UTILISATION DES INSTALLATIONS ET DES SERVICES D'ESSAI DU LABORATOIRE DAVID FLORIDA DE L'AGENCE SPATIALE CANADIENNE

Janvier 2009

Le 19 août 2008, le président de l'Agence spatiale canadienne (ASC), en vertu de l'autorisation générale du gouvernement de conclure des marchés, a approuvé la modification des frais associés à l'utilisation des installations et des services d'essai du Laboratoire David Florida (LDF) de l'ASC. Les nouveaux frais ont été calculés à l'aide du guide du Conseil du Trésor pour l'établissement des coûts et des prix des services du gouvernement. Le LDF appliquera officiellement les frais révisés le 1er avril 2009.

Voici les conditions relatives à l'application des nouveaux frais d'utilisation des installations du LDF :

- **à compter du 1er avril 2009, les frais associés à tous les essais et aux services connexes seront établis en fonction de la nouvelle grille tarifaire.**

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Parmi les décisions prises lors de la création du LDF, notamment en ce qui concerne l'introduction et l'établissement des frais, il a été recommandé que le LDF récupère les coûts des services qu'il offre dans la mesure du possible. De plus, selon la législation à l'origine de la création du LDF, les frais exigés doivent être comparables à ceux exigés par des installations d'agences spatiales étrangères similaires. La politique d'établissement des coûts initiale a été approuvée en janvier 1979, puis a été modifiée en décembre 1986 et a continué de servir de base pour l'établissement de toutes les grilles tarifaires suivantes relatives à l'utilisation des installations et des services du LDF. À part une augmentation annuelle basée sur l'indice des prix à la consommation, nous n'avons procédé à aucune révision ou augmentation des frais depuis l'adoption de la politique d'établissement des coûts originale. Dans le cadre du plan de vérification 2004-2005 de l'ASC, on a entrepris une vérification exhaustive du LDF pour « évaluer la pertinence des principaux éléments du cadre de gestion de la direction du Laboratoire David Florida (LDF) ». Les recommandations de la vérification interne prévoyaient notamment l'examen des frais pour faire en sorte qu'ils continuent d'être basés sur la valeur marchande des services comparables à ceux offerts par le LDF. Les frais exigés par le LDF ont donc été ajustés en conséquence. Depuis les derniers mois, le LDF informe les clients qu'il ajustera ses frais afin de donner suite aux recommandations de la vérification interne. L'ASC administre le programme du LDF pour faire en sorte que l'industrie spatiale canadienne continue d'avoir accès à un environnement d'essai à la fine pointe de la technologie pour la qualification de son matériel de vol, et ce, à des coûts comparables à ceux des services dont la valeur marchande est similaire. Bien que nous devions modifier nos coûts pour nous conformer au mandat officiel à l'origine de la création du programme du LDF, nous continuerons de nous assurer que nos installations et nos services demeurent aussi abordables et accessibles que possible pour tous les utilisateurs du LDF.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les modifications apportées aux frais ou tout autre aspect des activités du LDF, n'hésitez pas à contacter :

Shabeer Ahmed  
Directeur, Laboratoire David Florida  
Agence spatiale canadienne  
Tél. : 613-991-9894 Téléc. : 613-993-6103  
shabeer.ahmed@asc-csa.gc.ca

ou

Charly Geier  
Agent, Service à la clientèle, Laboratoire David Florida  
Agence spatiale canadienne  
Tél. : 613-998-2044 Téléc. : 613-993-6103  
charly.geier@asc-csa.gc.ca